



© RES

Etude préalable agricole

Octobre 2020

Projet de réaménagement de Boissy- l'Aillerie/Puiseux-Pontoise

Coordination technique : Clara DIDIER
Votre interlocuteur CETIAC : Katiane VIOLLIN

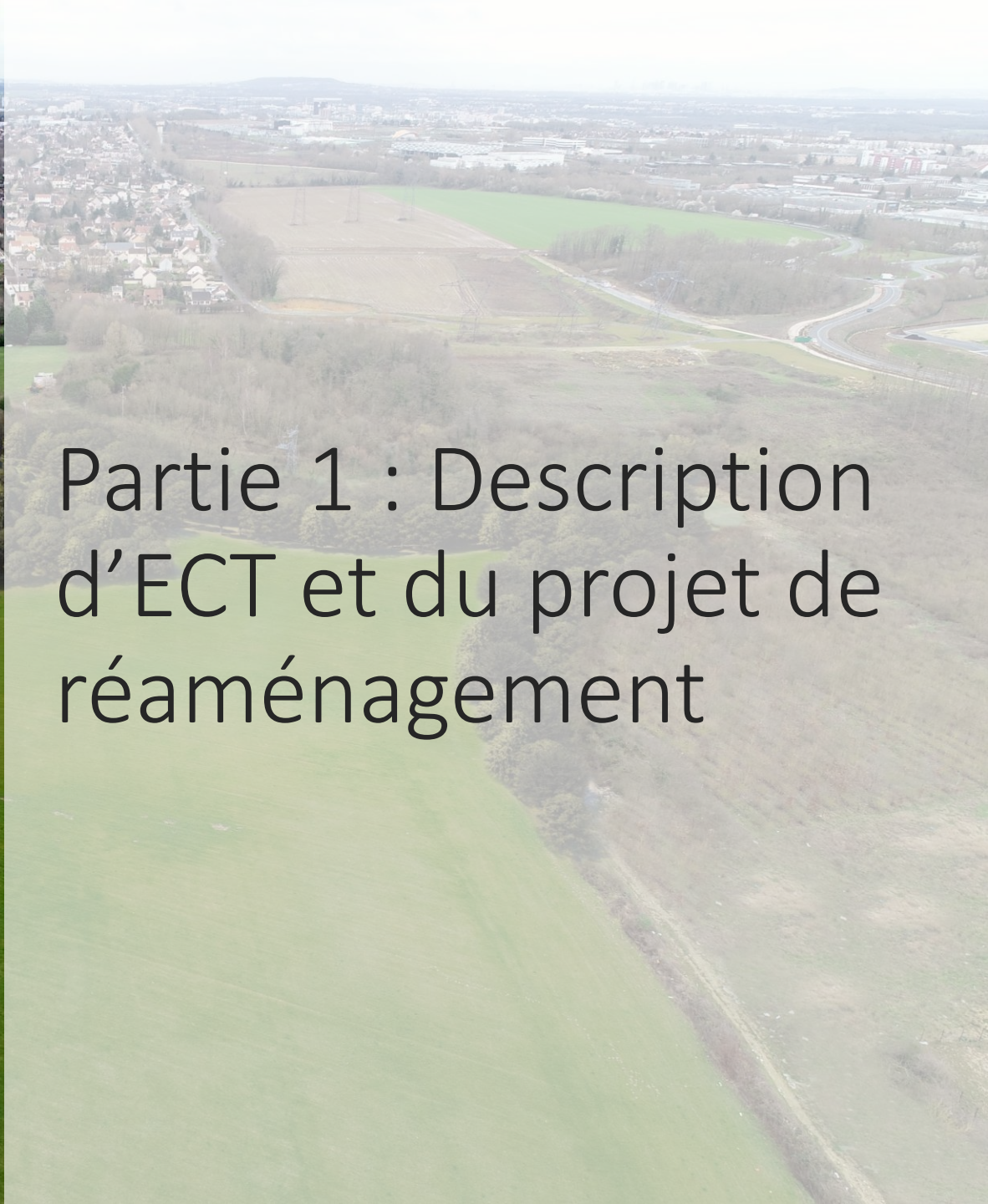


DES TERRES, DES PROJETS, LA VIE





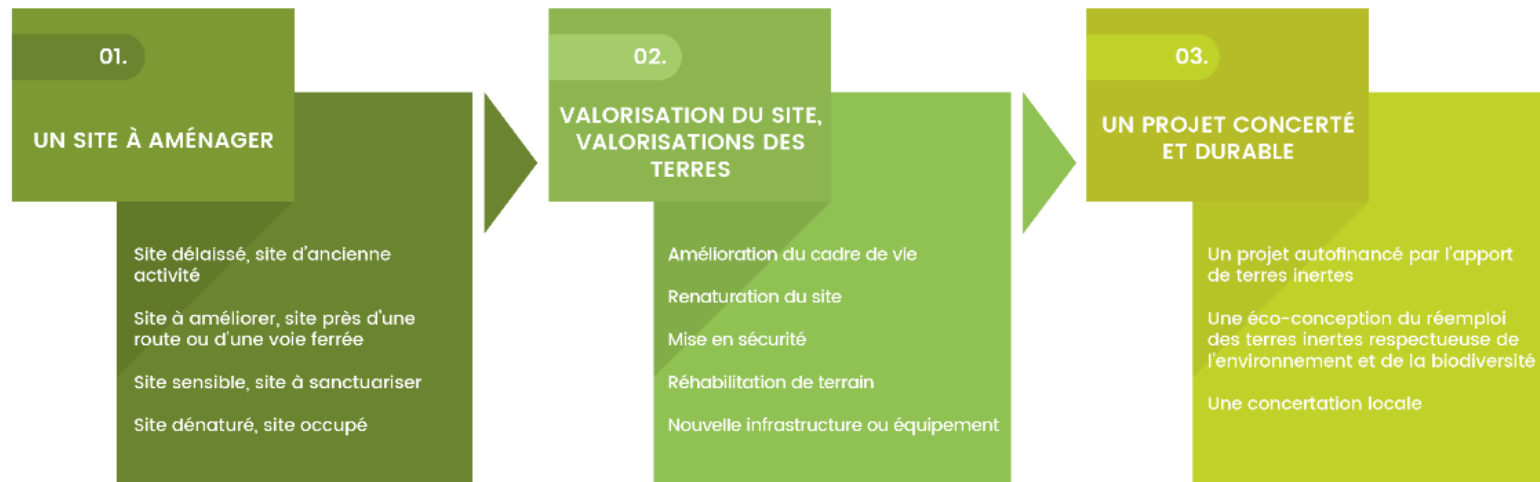
Partie 1 : Description d'ECT et du projet de réaménagement



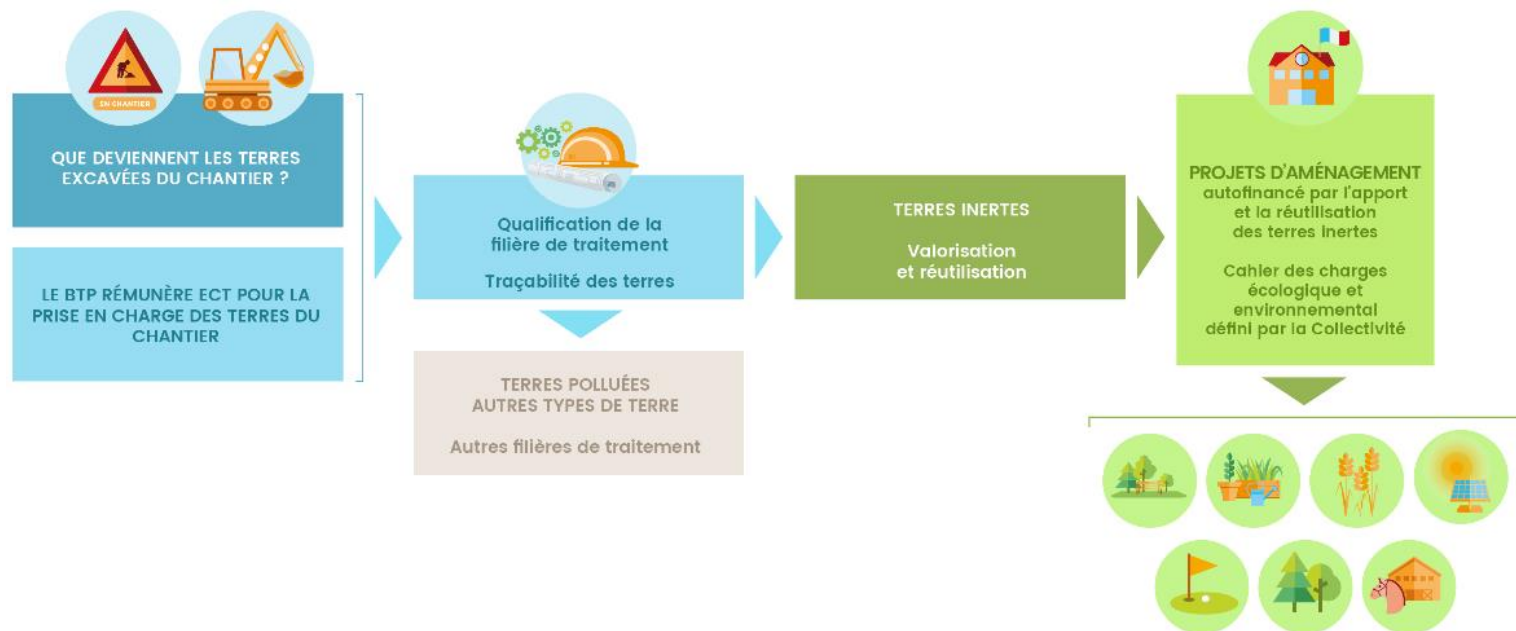
Présentation d'ECT

Opérateur du chantier de réhabilitation –

CONTEXTE D'INTERVENTION D'ECT ET PROCESSUS DE CONCEPTION DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT



PROCESSUS DE SÉLECTION DES TERRES INERTES UTILISÉES POUR LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT



Situation géographique du projet

Un projet entre l'agglomération de Cergy-Pontoise et le Vexin –

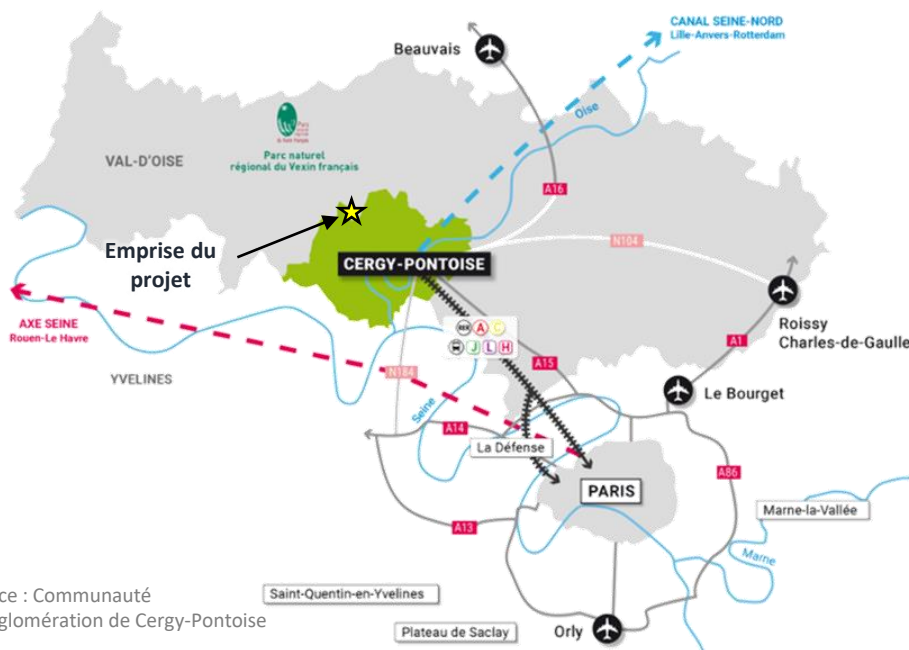
Le projet de réaménagement porté par ECT est situé à cheval entre les communes de Boissy-l'Aillerie et de Puisseux-Pontoise, à 2km de Cergy-Pontoise dans le département du Val d'Oise (environ 30 km au nord-ouest de Paris, en région Ile-de-France).

La commune de Boissy-l'Aillerie regroupe 1 819 habitants (recensement de 2017), sur une superficie de 653 hectares, tandis que Puisseux-Pontoise regroupe 603 habitants sur 564 ha.

Le projet est à cheval sur 2 intercommunalités : la communauté de communes Vexin Centre (partie Boissy-l'Aillerie, 25 000 habitants sur 103 km²) et la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise (partie Puisseux-Pontoise, 207 000 habitants sur 84km²).

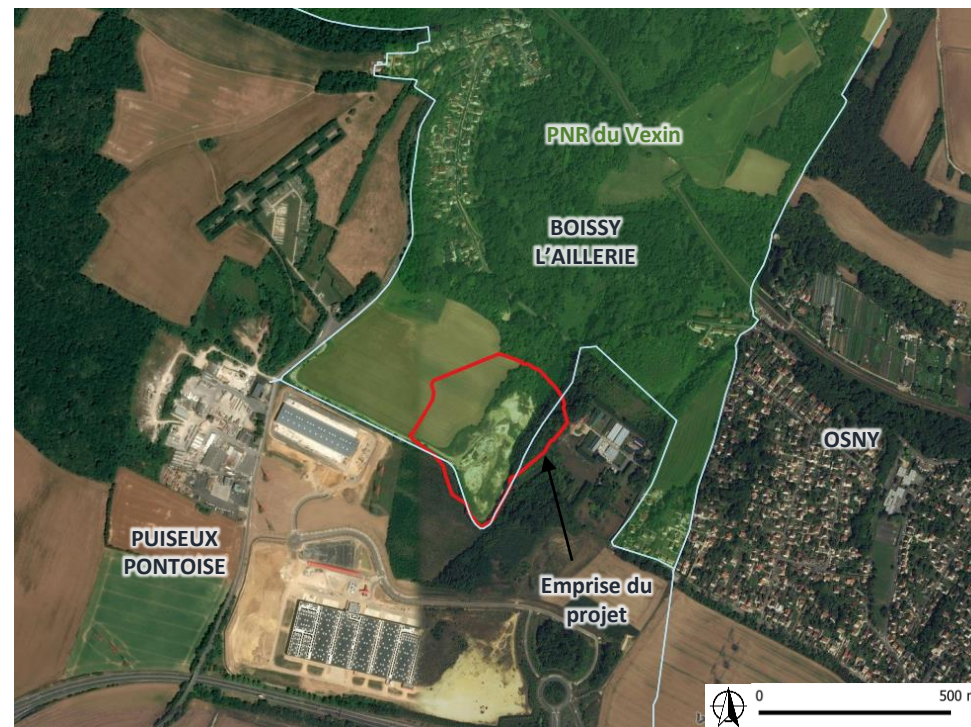
La commune de Boissy-l'Aillerie fait partie du Parc Naturel Régional du Vexin.

LOCALISATION DU PROJET



Source : Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

LOCALISATION DU PROJET - ZOOM



Source : Carte CETIAC fond Bing Aériel

Le projet de réaménagement porté par ECT est situé à l'interface entre l'agglomération de Cergy-Pontoise, fortement urbanisée, et le parc naturel régional du Vexin, 10 fois moins urbanisé.

Fiche d'identité du projet

Origines du projet et objectifs –

Origines du projet :

La partie Est du projet a fait l'objet :

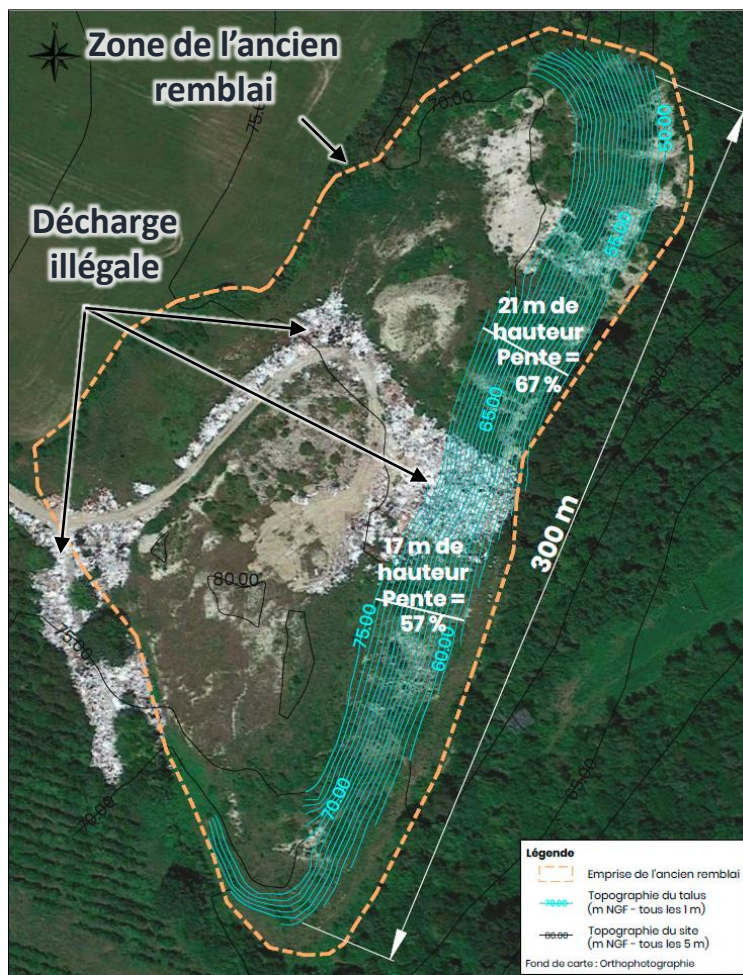
- D'une ancienne opération de remblaiement à l'origine d'un talus escarpé et d'une topographie accidentée
- d'une décharge illégale de plusieurs mois en 2018 ayant engendré le dépôt de plusieurs milliers de tonnes de déchets divers (DIB) sur site.

PHOTO DES DECHETS



Source : ECT

ETAT ACTUEL DU SITE



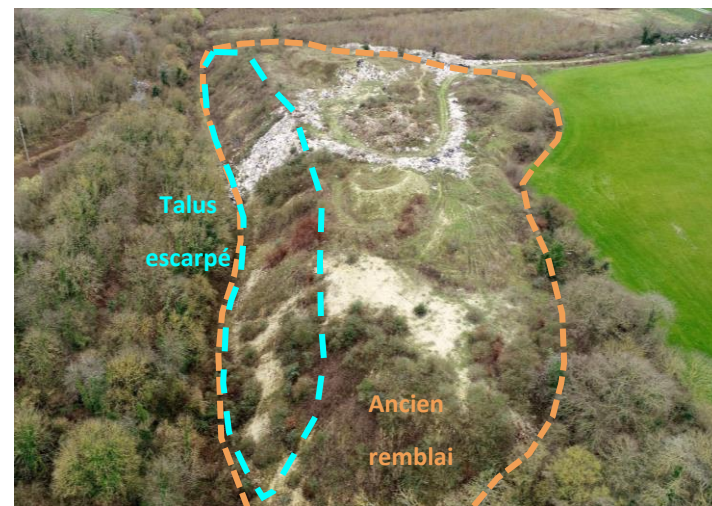
Vue aérienne et topographie du talus de l'ancien remblai

Source : ECT

Objectifs du projet :

- Sécurisation du site (assurer la stabilité de l'ancien remblai et de son talus)
- Apport d'un volume de terre suffisant pour garantir l'équilibre économique du projet qui prévoit l'évacuation de l'ensemble des déchets
- Création d'un modelé cohérent permettant notamment un retour à l'agriculture

PHOTO DES REMBLAIS



Source : ECT

Fiche d'identité du projet

Le projet de réaménagement –

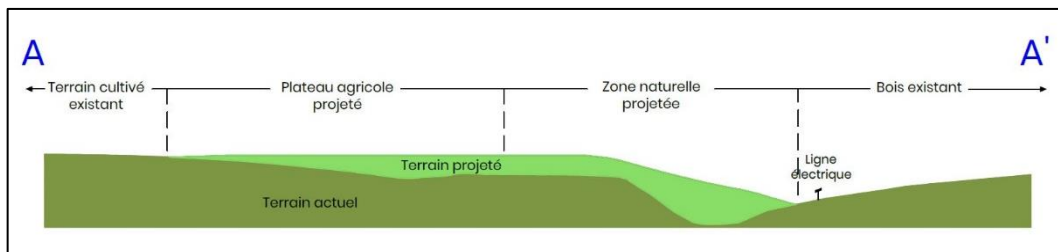
Le projet :

Evacuation des déchets et réhabilitation des terres agricoles par apport de déchets inertes :

- Phase 1 : nettoyage du site par des entreprises spécialisées missionnées par ECT
- Phase 2 : réaménagement global du site par ECT avec création d'un plateau agricole de 2,4 ha

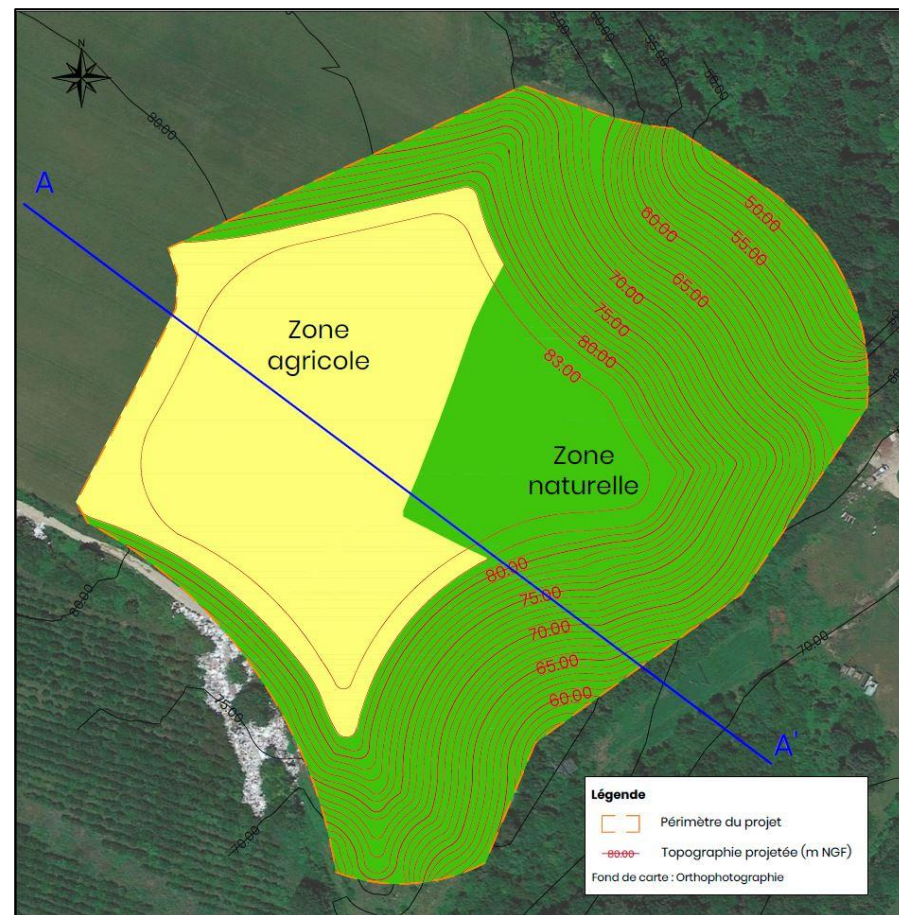
	Etat initial	Etat projeté
Surface agricole	2,1 ha	2,4 ha
Surface naturelle	2,4 ha	5,6 ha
Surface dégradée (friche sur remblai + déchets)	3,5 ha	/
TOTAL	8,0 ha	8,0 ha

COUPE DU MODELE



Source : ECT

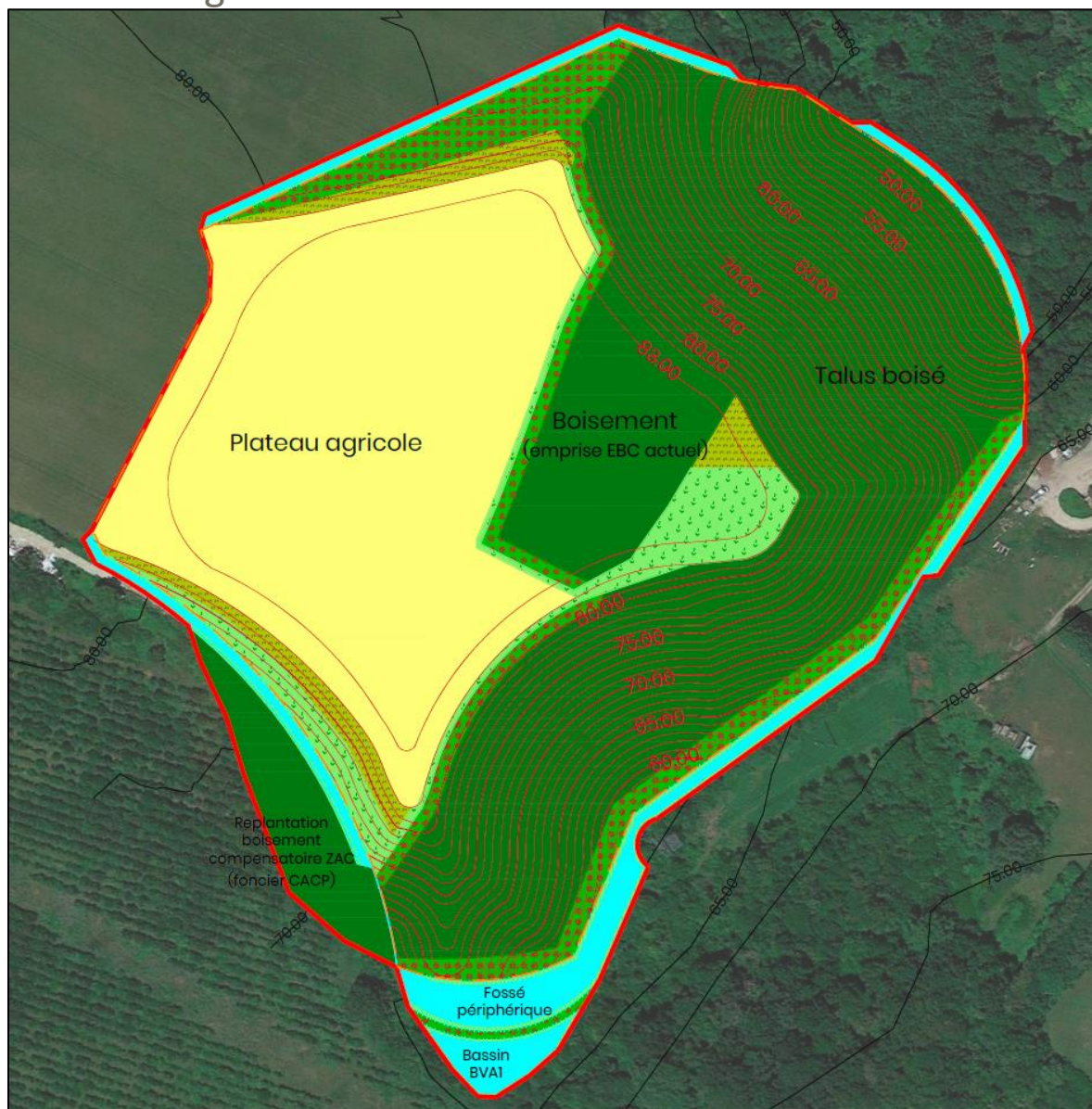
LE MODELE PREVU



Source : ECT

Fiche d'identité du projet

Le projet de réaménagement –



LE REAMENAGEMENT PREVU

Projet intégrant les enjeux :

- Hydrauliques
- Ecologiques
- Forestiers
- Paysagers

Légende

- Périimètre du projet de réaménagement
- Périimètre de remblaiement
- Topographie projetée (m NGF)
- Topographie actuelle (m NGF)
- Zones/lisières arbustives
- Friches prairiales
- Friches thermophiles
- Ouvrages de gestion des eaux pluviales :
 - Surface d'infiltration (fond de fossé/bassin)
 - Berges des ouvrages

Fond de carte : Orthophotographie

Source : ECT

Fiche d'identité du projet

Mise en place du projet et déroulé du chantier –

- Nettoyage du : tri et évacuation des déchets vers des filières de traitement adaptées



3 à 4 mois

- Remodelage du site par apports de terres excavées inertes



20 mois

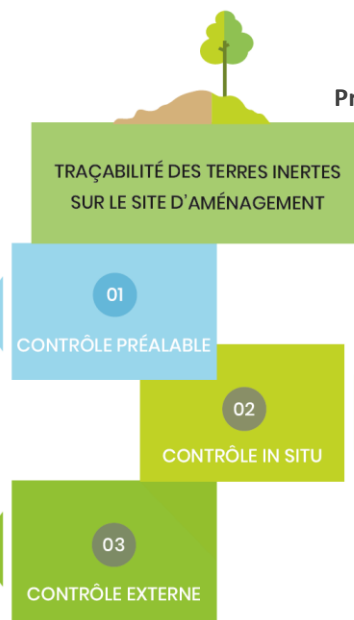
- Réaménagement du site : renappage de la terre végétale pour la remise en culture et création des espaces à vocation écologique



3 à 4 mois

CODE DÉCHET	DESCRIPTION
17 05 04	Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses
20 02 02	Terres et pierres
17 01 07	Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses
17 01 02	Briques
17 01 03	Tuiles et céramiques
17 01 01	Béton, roche

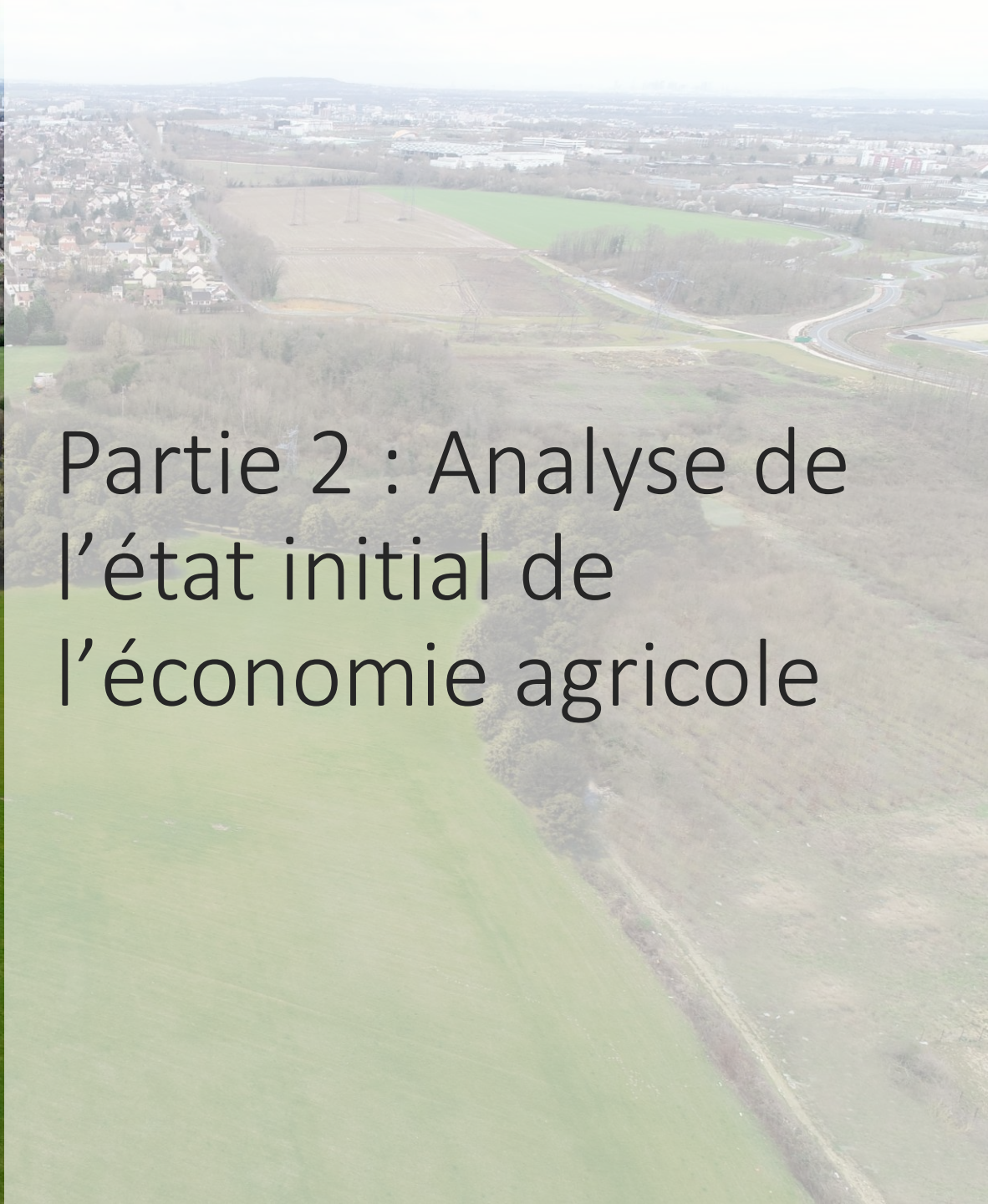
Matériaux acceptés



Processus de traçabilité



ZOOM SUR LES TERRES INERTES



Partie 2 : Analyse de l'état initial de l'économie agricole

Activité agricole concernée par le projet

Fonctionnement de l'exploitation agricole concernée par le projet –

Exploitation concernée :

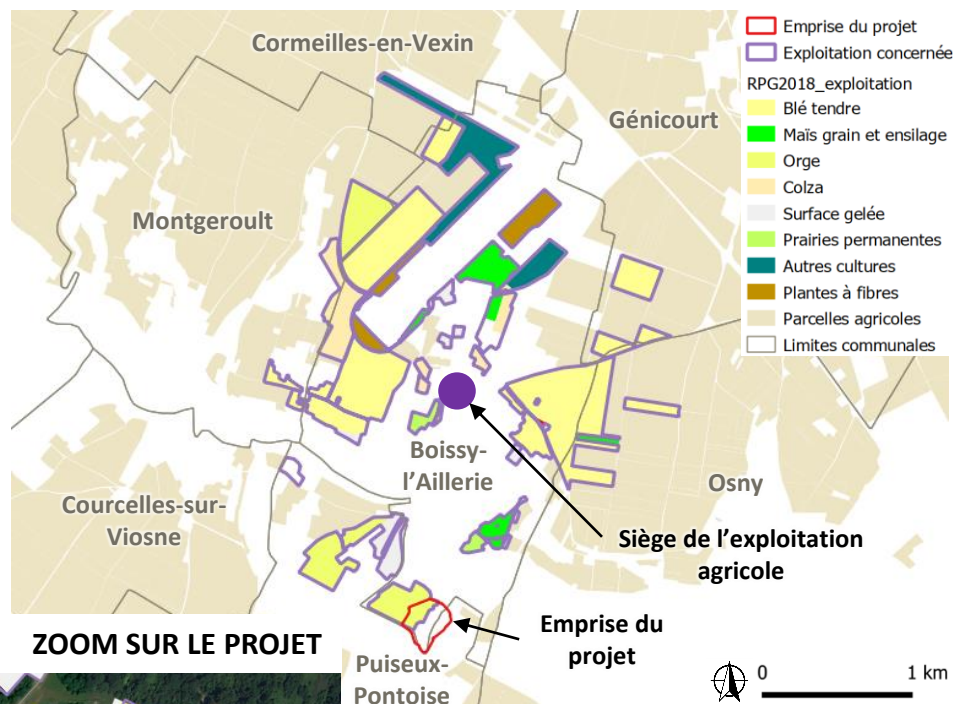
- 1 exploitation agricole de 244 ha, orientée vers la production de grandes cultures et de cultures industrielles (betteraves sucrières et lin textile) (+ 65ha à façon pour un voisin)
- siège de l'exploitation à Boissy-l'Aillerie, parcellaire groupé autour
- 2,2 UTA sur l'exploitation (dont 1 salarié agricole)

Production	Surface sur l'exploitation	Rendements moyens	Filières
Blé tendre	122 ha (50%)	80-90 qt	Alternae majoritairement (silo à Génicourt) ou Agora (20 km au nord, dans l'Oise)
Orge	35 ha (14%)	85 qt	
Colza	20 ha (8%)	35-45 qt	
Pois de printemps	10 ha (4%)	50 qt	
Maïs	16 ha (6%)	100 qt	Saint-Louis Sucre, Etrépagny (Eure)
Betterave sucrière	30 ha (12%)	100 t	
Lin textile	12 ha (5%)	7 t	Vanhersecke, Millam (Nord)

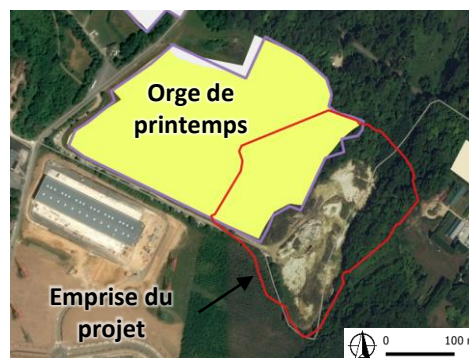
Parcelle concernée :

- 9,95 ha au total , dont 2,1 sont directement concernés par le projet de réaménagement, soit **0,86% de la SAU de l'exploitation agricole**.
- Cultivée en grandes cultures (blé, orge, colza, pois de printemps)
- Sols plus légers => les rendements sont inférieurs de 10-15% à la moyenne de l'exploitation et l'exploitant n'y cultive ni betteraves sucrières ni lin

EXPLOITATION AGRICOLE SUR L'EMPRISE DU PROJET



ZOOM SUR LE PROJET



Le projet s'intègre dans le fonctionnement d'une exploitation agricole tournée vers les grandes cultures (COP) et les cultures industrielles (betteraves sucrières et lin textile). La surface concernée par le projet représente 24% de la parcelle et 0,86% de la SAU de l'exploitation agricole.

Chiffrage de l'économie agricole

Valeurs ajoutées des entreprises de la filière agricole –

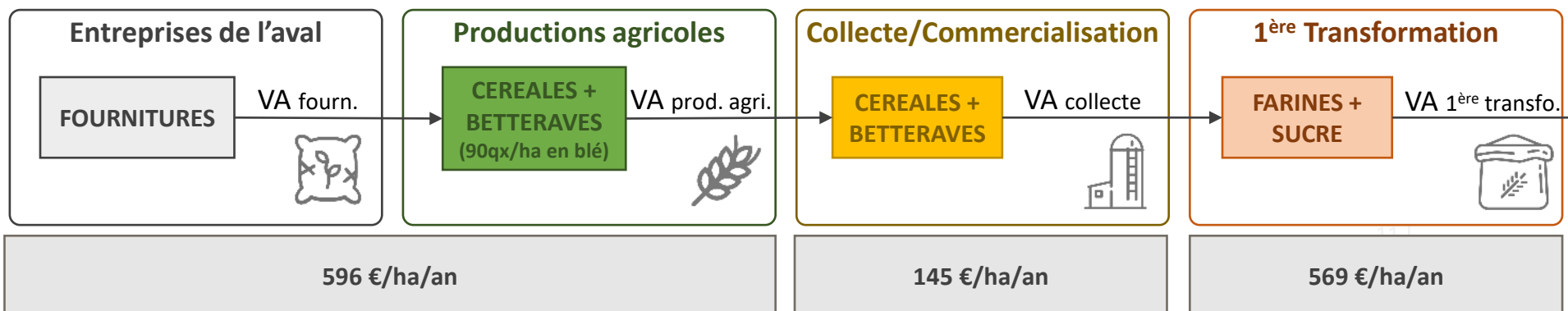
3. Synthèse de l'état initial de l'agriculture

La DRIAAF Ile-de-France propose une méthode de calcul pour l'évaluation financière des impacts. Par mesure de simplification, la DRIAAF propose une méthodologie applicable sur toute la région réalisée à partir de données moyennes.

Les données moyennes utilisées par la DRIAAF sont globalement cohérentes avec le potentiel des parcelles du projet (production de COP avec des rendements dans la moyenne régionale).

Conformément au décret, cette évaluation doit évaluer les impacts économiques pour les entreprises de production agricole, mais également pour toutes les entreprises de l'amont (fourniture en intrants, matériel, alimentation animale, vétérinaires, fournitures, carburants et lubrifiants), les services connexes (entreprises de travaux agricoles, comptables, conseils techniques, réparation de matériel, travaux sur les bâtiments), et les entreprises de l'aval (collecte, transformation, commercialisation)

Chiffrage de la valeur ajoutée permise pour 1 ha de terre agricole, pour l'ensemble de la filière :



Source : DRIAAF, RICA (moyenne 2005-2014) en prenant compte des charges payées par les exploitants hors loyers et charges sociales

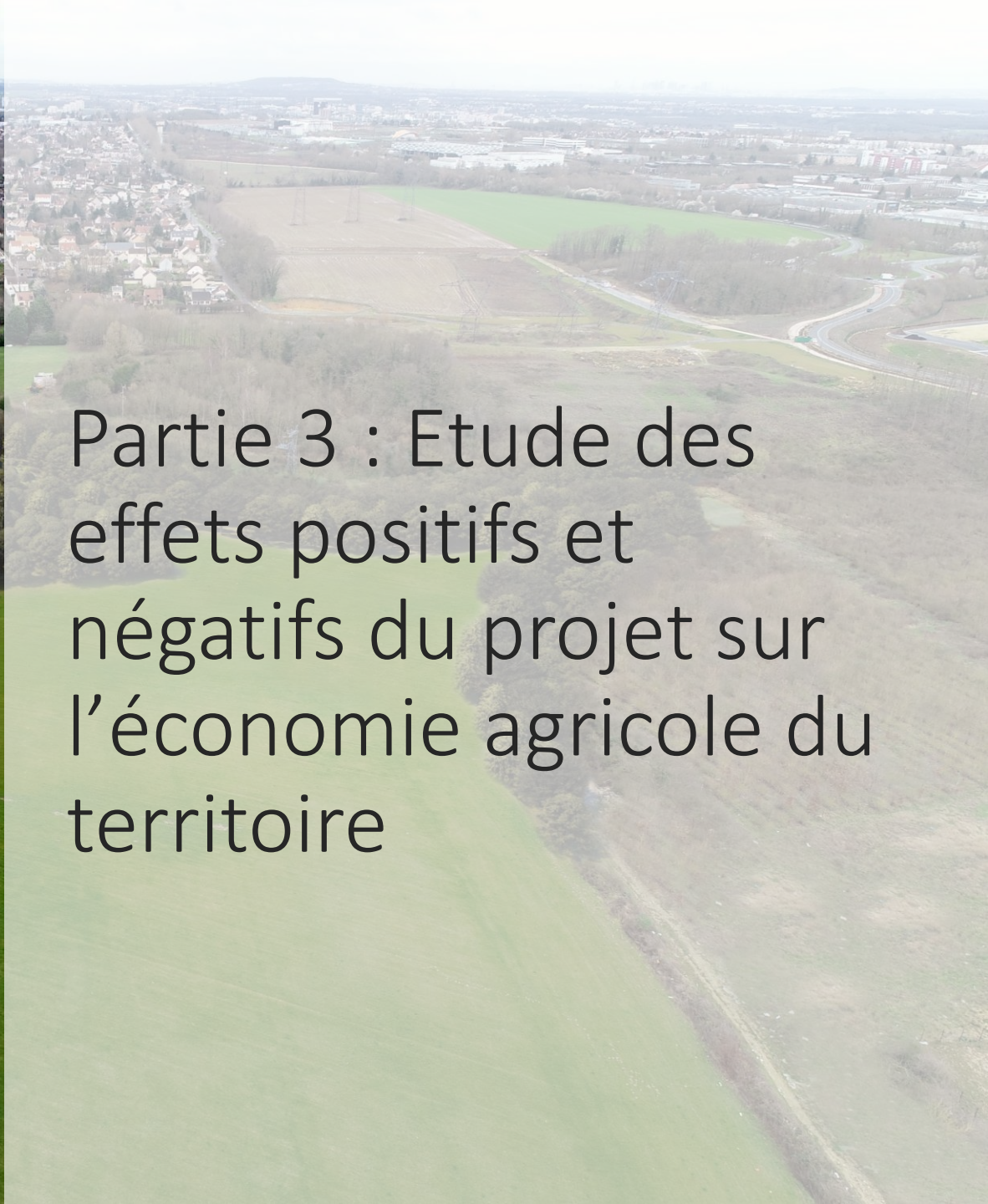
Source : DRIAAF, FranceAgriMer données 2014-15

Source : DRIAAF, Observatoire national des prix et des marges (industries agro-alimentaires de la 1ère transformation) – Meunerie et alimentation animale (hors betteraves)

Addition des Valeurs ajoutées de l'ensemble de la filière

1 310 €/ha/an

Voir en suivant : l'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire.



Partie 3 : Etude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire

Impact sur le potentiel agronomique des sols

Reconstitution des sols en place –

Réaménagement :

- décapage des sols sur environ 1 m de profondeur
 - apport de sols et de matériaux inertes
 - Remise en place des sols d'origine sur au moins 80cm
- ⇒ 1^{er} mètre d'épaisseur inchangé ou enrichi en argile

Les sols initiaux étant relativement sableux, la possibilité de réaliser un mélange avec des terres à plus forte teneur en limons et/ou argiles sera étudiée

Origines et caractéristiques des terres apportées :

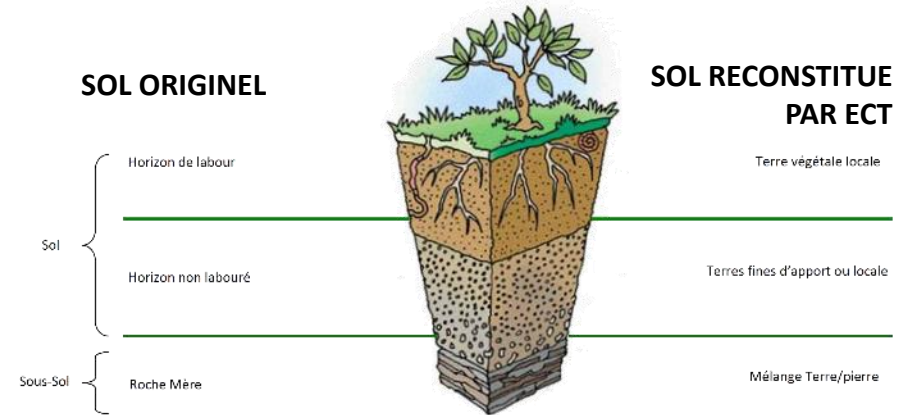
- matériaux issus de chantiers urbains, chantiers de construction immobilière ou d'infrastructures d'Ile-de-France => exports des premiers mètres d'épaisseur des plaines d'Ile-de-France
- ⇒ argiles, marnes, sables calcaires, limons des plateaux de la région : sols aux caractéristiques agronomiques très intéressantes (présence d'éléments fins capables de retenir de l'eau et de libérer des sels minéraux en quantité importante)

Retour d'expérience sur ces modifications : Des expertises pédologiques ont été réalisées sur des remblais en vue de leur utilisation agronomique et forestière. Les conclusions de ces expertises affirment que « *les sols artificiellement créés par les aménagements d'ECT ont un potentiel de production agricole remarquable, rivalisant avec les meilleures plaines de France* » (extrait du rapport d'expertise). Les caractéristiques des sols reconstitués par ECT sont similaires à celles des sols des plaines d'Ile-de-France, à savoir :

- Des sols non engorgés avec des conditions idéales de reprise de printemps grâce à un ressuyage optimal,
- Une capacité de stockage maximale des nutriments des plantes,
- Des réserves en eau très fortes, pouvant atteindre l'équivalent de 9 mois de pluviométrie, rendant l'irrigation inutile,
- Une excellente fertilité et un potentiel de rendement très important, voire maximal, pour l'ensemble des cultures et de la forêt.

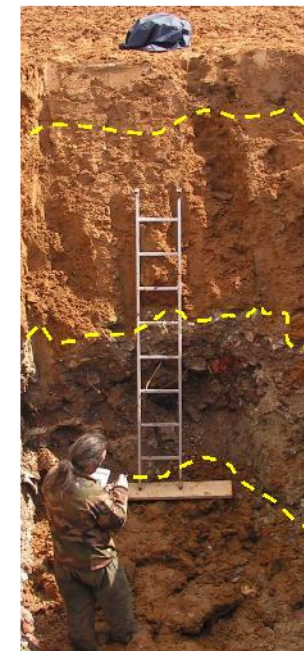
Le potentiel agronomique des terres ne sera pas altéré (voire potentiellement amélioré) sur les sols réaménagés pour les cultures. Les sols ainsi reconstitués pourront s'insérer dans l'économie agricole présentée précédemment dans ce diagnostic.

SOL ORIGINEL



La méthodologie utilisée par E.C.T. pour la reconstitution des sols permet de retrouver une qualité de séquence d'horizons assimilable aux meilleures conditions naturelles

PROFIL PEDOLOGIQUE D'UN SOL RECONSTITUE PAR ECT



Sommet du sol
Limon argileux légèrement tassé mais sans excès d'eau, non caillouteux, avec mottes de 20 à 30 mm.

- 40 cm

Limon argileux, à bonne fissuration, sans présence d'asphyxie, à bonne circulation de l'eau, motté, légèrement tassé.

Très rares cailloux calcaires.

- 200 cm
base de la terre végétale

Sable caillouteux, très calcaire, compact mais sans excès d'eau avec un fort pouvoir d'infiltration

- 350-400 cm
fin de la description

Source : ECT



Impact sur la consommation d'espace agricole

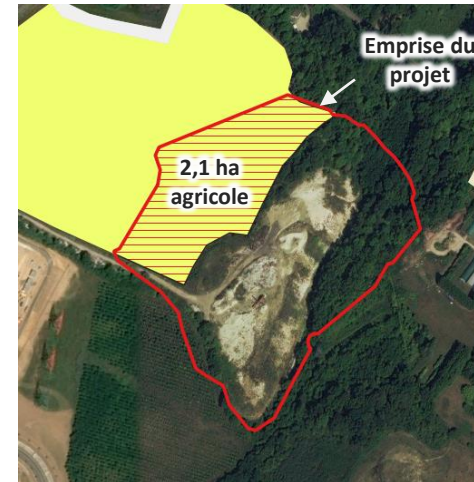
Evolution de la consommation d'espace agricole et la création de richesse associée –

Le projet de réaménagement concerne 2,1 ha de terres agricoles actuellement exploitées et prévoit de reconstituer 2,4 ha de terres agricoles exploitables à l'issue du projet. La durée du projet de réaménagement est de 2 ans. Ainsi :

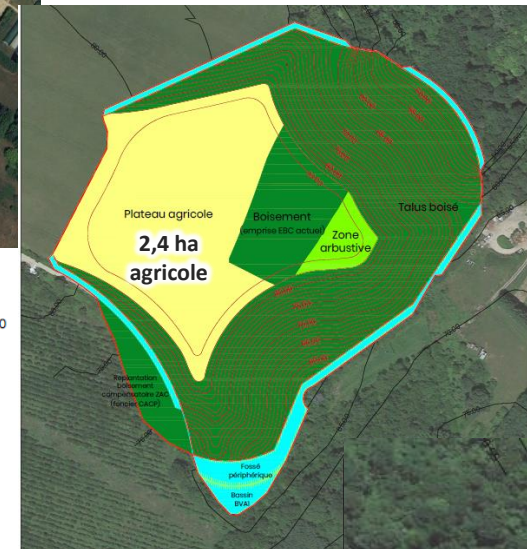
- 2,1 ha de terres agricoles sont immobilisées et donc non productives pendant la durée des travaux (2 ans), ce qui correspond à une perte de 1310€/ha/an, soit une perte totale de 5 502€ pour la filière agricole locale
- A l'issue du projet : 2,4 ha de terres agricoles sont réaménagées et ainsi rendues à l'agriculture, ce qui correspond à une création annuelle de 3 144€ tous les ans à partir de la fin du projet de réaménagement. Ainsi, à partir de la fin du projet, 0,3 ha supplémentaire est rendu à l'économie agricole (soit une création de 393€ tous les ans). Cette différence positive permet de reconstituer la valeur économique perdue pendant les 2 ans du projet en 14 ans (année N+15 à partir du début du projet).

EVOLUTION DES SURFACES AGRICOLES

Etat initial

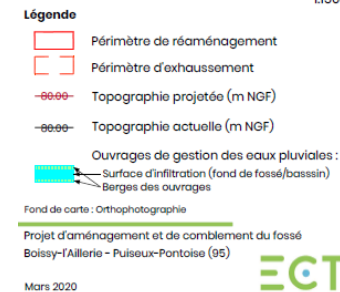


Réaménagement projeté



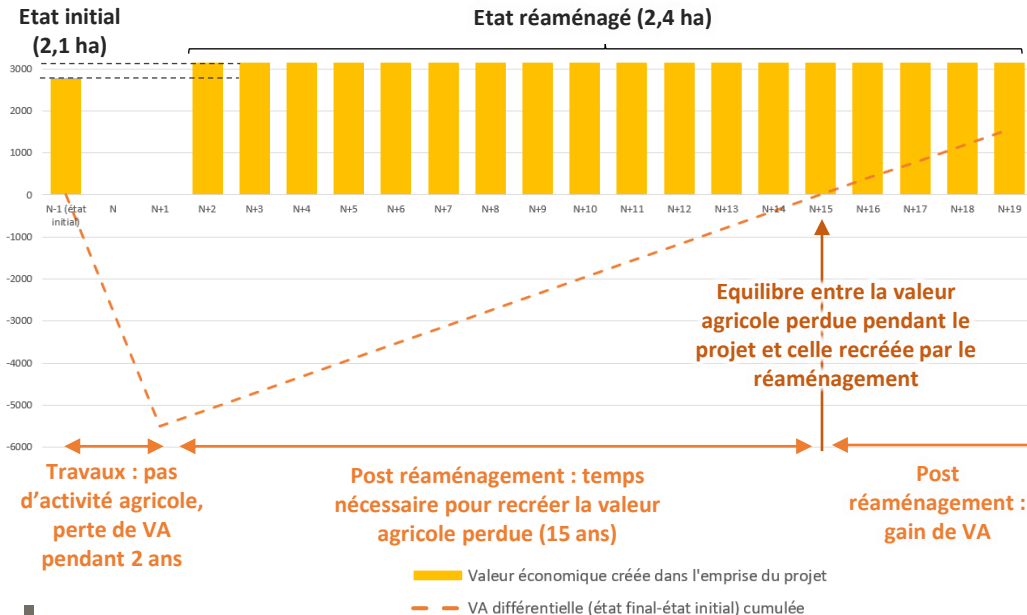
Source : RPG 2018

Plan de l'aménagement projeté



Source : ECT

EVOLUTION DE LA VALEUR ECONOMIQUE CREEE DANS L'EMPRISE DU PROJET



Impacts du projet sur l'économie agricole

L'impact de la phase de travaux du projet de réaménagement est de 5 502€ pour l'ensemble de la filière agricole locale. Le projet réaménageant davantage de terres agricoles que la surface présente à l'état initial, il permet intrinsèquement de recréer la valeur perdue, en l'espace de 14 ans après le réaménagement.

Résumé des impacts du projet

Principaux impacts du projet –

Impacts quantitatifs	Impacts structurels	Impacts systémiques
  Les impacts quantitatifs sont faibles (non valorisation de 2,1 ha pendant 2 ans) et s'équilibrent au bout de 16 ans de part le réaménagement agricole du projet  A partir de 14 ans après le début des travaux, 0,3 ha de terres agricoles supplémentaires seront valorisés tous les ans	  Pas d'impacts structurels négatifs significatifs sur la structuration agricole locale  D'éventuels impacts structurels positifs si amélioration de la composition des sols et de la fonctionnalité	 Pas d'impacts systémiques sur les filières agricoles du fait de la petite taille de la parcelle au regard des filières et de la courte temporalité de l'utilisation non agricole de la parcelle

Seuil de viabilité économique de l'agriculture du périmètre A et B

Non engagé

Seuil de viabilité économique de l'agriculture communale

Non engagé

Effets cumulés sur le périmètre A (mesures devant être cohérentes entre elles)

Non

Rappel du chiffrage des impacts sur l'économie des filières agricoles concernées proposé par la DRIAFF :

Montant de l'économie agricole impactée par le projet (valeur actuelle nette de l'économie agricole, méthode DRIAFF)

1310 €/ha/an
Perte de 2751€/an pendant 2 ans puis création de 3144€ tous les ans ;
équilibre au bout de 16 ans



Les impacts du projet de réaménagement porté par ECT étant faibles et se compensant d'eux même à l'issue d'une période de 14 ans après le réaménagement, des mesures de compensation agricole collective ne sont pas nécessaires.



Contactez CETIAC

Une expertise dédiée à la réalisation d'études préalables agricoles
et de compensation agricole collective.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus

CETIAC | 18 rue Pasteur 69007 Lyon France
04 81 13 19 50 | contact@cetiac.fr | www.compensation-agricole.fr
SARL au capital de 10 000 euros | SIRET : 832 736 649 000 19 - RCS LYON